

LES REGIONS AGRICOLES

La Région Agricole (RA) est définie par un nombre entier de communes formant une zone d'agriculture homogène. Elle peut être à cheval sur plusieurs départements. La France métropolitaine est découpée en 411 RA.

La Petite Région Agricole (PRA) est constituée par le croisement du département et de la RA. Il y a 713 PRA.

Le fichier des Régions Agricoles (RA et PRA) est **géré par l'INSEE** (prise en compte des fusions ou dé-fusions de communes)

HISTORIQUE

Le découpage du territoire français en « Régions Agricoles » est né en 1946 pour répondre à la demande du Commissariat Général au Plan. L'objectif était de disposer d'un zonage approprié pour la mise en œuvre d'actions d'aménagement destinées à accélérer le développement de l'agriculture.

Pour l'INSEE il s'agissait, pour étudier l'évolution de l'agriculture, de disposer d'un découpage stable de la France en unités aussi homogènes que possible du point de vue agricole, en s'affranchissant des découpages administratifs aux limites arbitraires.

Largement inspirées des régions géographiques, les RA et PRA ont une taille intermédiaire entre la commune (zone trop petite pour présenter des résultats) et le département (zone trop hétérogène).

Cependant, les mutations technologiques et économiques, les processus de spécialisation et de redistribution des activités, font qu'il est parfois difficile aujourd'hui de reconnaître le bien-fondé des limites de 1946.